



MRC de La Côte-de-Gaspé

Règlements

Édition 2022

Entente de  
développement  
culturel



Québec 

## **Définition du patrimoine**

Le patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, est constitué de personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel. Le patrimoine archéologique occupe aussi une place importante - Loi sur le patrimoine culturel, ministère de la Culture et des Communications du Québec<sup>1</sup>.

## **À propos des Prix du patrimoine**

Les Prix du patrimoine de La Côte-de-Gaspé sont une initiative de reconnaissance des efforts positifs en matière de conservation, préservation, diffusion et mise en valeur du patrimoine sous toutes ses formes. L'objectif est d'influencer positivement la population et de faire rayonner la richesse du patrimoine dans La Côte-de-Gaspé. Les prix sont remis aux 2 ans.

## **Dépôt des candidatures**

Tout individu, entreprise, organisme ou municipalité peut soumettre une candidature dans une seule catégorie, en complétant le formulaire et en fournissant les éléments exigés. La date limite pour soumettre une candidature est le jeudi 31 mars 2022 à 16 h 30. Les dossiers incomplets ou soumis après la date limite ne seront pas évalués. Les dossiers ainsi que les documents complémentaires et photographies doivent être acheminés par la poste ou par courriel à l'attention de :

madame Julie Pineault, agente de développement culturel,  
MRC de La Côte-de-Gaspé  
298-A, boulevard York Sud  
Gaspé, QC, G4X 2L6  
julie.pineault@cotedegaspe.ca

---

<sup>1</sup> Référence : <https://actionpatrimoine.ca/tonpatrimoine/les-definitions-de-patrimoine/>

## Admissibilité

Pour être admissible, une candidature doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- La candidature doit être déposée par un particulier, une entreprise, un organisme à but non lucratif, un conseil de bande ou une municipalité dont la résidence permanente ou le siège social se situe sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé;
- La candidature peut porter sur un ensemble ou un élément de projet, d'activité ou d'intervention réalisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et avoir été réalisé, en totalité ou en majorité, sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé;
- La candidature ne peut être déposée par un tiers;
- La candidature doit avoir été déposée avant la date limite et doit être complète.

Les dossiers considérés admissibles seront soumis au jury pour évaluation.

## Catégories

- 1. Conservation et préservation du patrimoine bâti**  
Travaux et restauration d'un élément, d'un ensemble ou d'un site du patrimoine bâti, résidentiel, commercial, institutionnel, religieux ou autre.
- 2. Diffusion et mise en valeur du patrimoine (bâti, vivant, mobilier, etc.)**  
Publication, animation, parcours, événement, panneaux, etc.
- 3. Porteur ou porteuse de tradition**  
Individu ou groupe d'individus reconnu dans le milieu pour la maîtrise des connaissances spécifiques reliées à une pratique (conte, chanson, danse, musique, coutumes, métiers d'art, etc.).

## Sélection

Le jury est composé de 3 intervenants ou intervenantes en patrimoine sur le territoire de La Côte-de-Gaspé, et est coordonné par l'agente de développement culturel de la MRC. La composition n'est pas révélée avant la remise des prix afin d'éviter toute tentative d'influence.

La sélection des lauréats et lauréates s'effectue à partir des critères suivants :

- Intérêt de la candidature (20 %)
- Qualité de l'intervention (50 %)
- Impact sur le patrimoine dans La Côte-de-Gaspé (30 %)

Une grille d'évaluation pondérée est utilisée par les membres du jury. La délibération s'effectue en avril 2022. Les résultats seront tenus secrets jusqu'à la remise des prix à la fin mai 2022. Une seule candidature par catégorie sera gagnante. Les lauréats et lauréates seront contactés afin de confirmer leur participation à la remise officielle de prix.

## **Remise des prix**

Les lauréats et lauréates recevront une plaque honorifique lors de la Journée du patrimoine, prévue le samedi 28 mai 2022. La MRC de La Côte-de-Gaspé est responsable de l'organisation de cette remise de prix. Les projets gagnants feront ensuite l'objet de communication et de capsules vidéo afin de faire rayonner les candidatures sélectionnées.

## **Responsabilités**

La MRC de La Côte-de-Gaspé est responsable de l'ensemble de l'organisation des Prix du patrimoine et d'en assurer la promotion afin de favoriser le dépôt de candidature et le rayonnement des lauréats et lauréates.

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec est un partenaire financier des Prix du patrimoine de La Côte-de-Gaspé par le biais de l'Entente de développement culturel, et n'est aucunement responsable de quel qu'autre aspect que ce soit.

Tout individu présentant une candidature est responsable de la qualité et la validité de l'information contenue dans le dossier. Il reconnaît que tout dossier ne répondant pas aux critères d'admissibilité ne sera pas évalué, et que la qualité de l'information fournie peut avoir une incidence sur l'évaluation de la candidature par le jury.

## **Exclusion**

Les membres de l'équipe de travail et du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé ainsi que leur famille immédiate (parents, frères, sœurs, enfants, conjoints, conjointes) ne peuvent soumettre une candidature.

## **Information**

Julie Pineault  
Agente de développement culturel  
MRC de La Côte-de-Gaspé  
298-A, boul. York Sud  
Gaspé, QC, G4X 2L6  
418-368-7000 poste 229  
julie.pineault@cotedegaspe.ca